



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

Programme Local de
l'Habitat (P.L .H.) : Programme
d'Intérêt Général (P.I.G)
Validation d'une convention
de répartition avec la ville de
Rumilly

L'an deux mil dix, le 04 octobre 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de convocation : mardi 28 septembre 2010

PRESENTS :

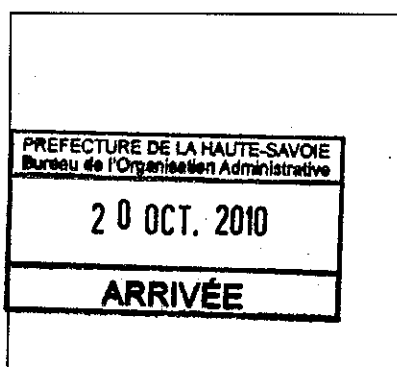
Mme Martine MANIN – M. Joanny CHAL (suppléant de M. Christian HEISON) – M. Serge DEPLANTE (suppléant de Mme Sylvia ROUPIOZ) - M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. Michel TILLIE (suppléant de M. Roland LOMBARD) – M. Maurice POPP – M. Jean-Michel AVON – M. Jean-Claude MARTIN – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – Mme Fabienne DULIEGE (suppléante de M. Alain BAUQUIS) – M. Pierre FROELIG

ABSENTS :

M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ (suppléé par M. Serge DEPLANTE) – M. Hervé TEYSSIER – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD (suppléé par M. Michel TILLIE) – M. Joseph PERISSIER – M. Jean-Marc PELCE – M. Bernard GAY – M. Christian HEISON (suppléé par M. Joanny CHAL) – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Bernard BONNAFOUS – Mme Evelyne DEPLANTE – Mme Hélène BUVAT – M. Roland DALEX – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Alain BAUQUIS (suppléé par Mme Fabienne DULIEGE) – M. Jean-Jacques GUINOT.

M. Michel TILLIE est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :



Rapporteur : Monsieur le Président

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) logement indigne, est une action présente dans les PLH des deux Communautés de Communes et sa maîtrise d'ouvrage a été confiée au SIGAL.

Ce PIG concerne la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, la production de logements à loyers maîtrisés et son animation sera assurée par un prestataire. Il est présenté aujourd'hui pour information le cahier des charges pour lancer la consultation de cette mission qui devrait démarrer à l'automne.

D'une part, il y a un volet important sur l'animation et une volonté forte que le prestataire fasse de la prospection et pas uniquement des permanences. D'autre part, il y a un volet spécifique à la ville de Rumilly qui regroupe la majorité des logements anciens du territoire et qui a un objectif très précis de répertorier et remettre sur le marché les logements vacants.

Pour prendre en compte ce volet spécifique, la ville de Rumilly versera une subvention au SIGAL. Une convention de répartition des charges financières est proposée pour formaliser cette participation.

Vu la convention proposée (document annexé à la présente délibération)

ENTENDU l'exposé de Monsieur le président,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention
- **AUTORISE** le Président à la signer

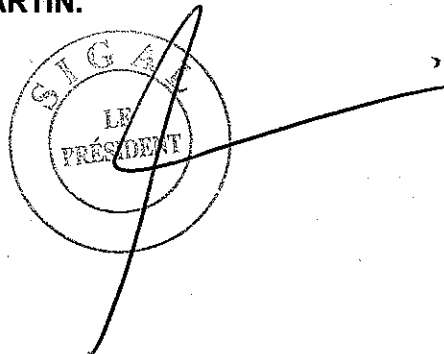
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN.



Cadre réservé à la Préfecture :

